



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 3 décembre 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2024-190

**BUDGET ANNEXE
SERVICE DE VALORISATION DES
EAUX TRAITÉES
EN SORTIE DE STATION
D'ÉPURATION**

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 25 novembre
2024.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie le
4 décembre 2024.

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi
3 décembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien
5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme
Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint,
M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème}
adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine,
M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal
Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme
Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, , Mme Sophie Tsiavia, Mme
Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie
Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa et Mme Annie
Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par
Mme Catherine Gossard, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe par M. J. Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot
par Mme Mémouna Patel, M. Jean-Claude Adois par M.
Guy Pernic, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine
Béton, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand
Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

LE MAIRE



*Bour Le Maire
empêché
Annick Le Toullec*

Annick LE TOULLEC

Affaire n° 2024-190

**BUDGET ANNEXE SERVICE DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES
EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION**

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la Commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 20 novembre 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la décision modificative n° 1 du Service de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE), votée par chapitre ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après DM 1 à 23 317,42 € en section de fonctionnement et à 401 193,03 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Pour Le Maire empêché



A. Le Toulllec

Annick LE TOULLEC

BUDGET ANNEXE
SERVICE DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES
EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la Décision Modificative n° 1 (DM 1) du service de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE).

■ **En section de fonctionnement**

Avant la DM 1, le budget s'équilibre à 23 317,42 €.

Il n'y a aucune modification effectuée lors de la DM1.

■ **En section d'investissement**

Avant la DM 1, le budget s'équilibre à 401 193,03 €.

La décision modificative n° 1 permet d'ajuster les prévisions, par virement de crédits entre les différents chapitres budgétaires.

Après le vote de la décision modificative, la section s'équilibre donc au même montant.

Le conseil municipal est appelé :

- à se prononcer sur la décision modificative n°1 du Service de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE), votée par chapitre ;
- à arrêter l'équilibre budgétaire après DM 1 à 23 317,42 € en section de fonctionnement et à 401 193,03 € en section d'investissement ;
- à autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.



DÉCISION MODIFICATIVE N°1

SERVICE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION

Annexe au rapport de lecture

■ En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes

CHAPITRES	RECETTES		
	Avant DM 1	DM 1	Total Budget
002 – Excédent de fonctionnement 2023 reporté	23 317,52	0,00	23 317,52
TOTAL RECETTES	23 317,52	0,00	23 317,52

Dépenses

CHAPITRES	DÉPENSES		
	Avant DM 1	DM 1	Total Budget
Opérations réelles			
011 – Charges à caractère général	18 317,42	0	18 317,42
67 – Charges exceptionnelles	5 000,00	0	5 000,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	<i>23 317,42</i>	<i>0,00</i>	<i>23 317,42</i>
TOTAL DÉPENSES	23 317,42	0,00	23 317,42

La section de fonctionnement s'équilibre à 23 317.42 €.

- En section d'investissement, les recettes et les dépenses sont présentées et après par chapitre :

Recettes

CHAPITRES	RECETTES		
	Avant DM 1	DM 1	Total Budget
<i>Opérations réelles</i>			
13 – Subventions d'investissement	329 850,00	0	329 850,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	<i>329 850,00</i>	<i>0,00</i>	<i>329 850,00</i>
001 – Excédent d'investissement 2023 reporté	71 343,03	0	71 343,03
TOTAL RECETTES	401 193,03	0	401 193,03

Dépenses

CHAPITRES	DEPENSES		
	Avant DM 1	DM 1	Total Budget
<i>Opérations réelles</i>			
20 – Immobilisations incorporelles	330 000,00	71 193,03	401 193,03
21 – Immobilisations corporelles	20 000,00	-20 000,00	0,00
23 – Immobilisations en cours	51 193,03	-51 193,03	0,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	<i>401 193,03</i>	<i>0,00</i>	<i>401 193,03</i>
TOTAL DEPENSES	401 193,03	0,00	401 193,03

La section d'investissement s'équilibre à 401 193,03 € après la DM 1. Les crédits budgétaires inscrits initialement aux chapitres 21 et 23 sont transférés au chapitre 20, le projet VETSSE étant toujours en phase d'études.